

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

N° ordre
20-63

N° ordre dans la séance :
DE-22092020-07

Date de la convocation :
16/09/2020

Date de l'affichage :

25 SEP. 2020

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoints, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, CROUZET Mauricette, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, GERRA Dominique, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents excusés : Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE) ; Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Emilie VALTON

OBJET : Acquisition des parcelles cadastrées AN 158 et AN 159

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune a été sollicité afin de lui proposer l'acquisition de deux parcelles situées lieu-dit « La Couture » avec accès sur la rue Pérouses.

Ces parcelles cadastrées AN 158 et AN 159 d'une superficie totale de 1 281 m² appartenant à Madame Marie-Louise DUCRET, dont l'héritière est Madame Céline PETEILLE DUCRET, ont été fléchées comme stratégiques dans le diagnostic du PLU puisqu'elles sont situées dans un secteur identifié comme espace prioritaire de densification du tissu urbain.

Le prix de vente proposé pour l'ensemble du tènement est de 43 000 € auxquels s'ajouteront les frais de Notaire.

Cette transaction est résumée dans le tableau ci-dessous :

Parcelles	Superficie	Propriétaire	Coût
AN 158	678 m ²	Madame Marie-Louise DUCRET	43 000 €
AN 159	603 m ²	Madame Marie-Louise DUCRET	

Les frais de notaires seront à la charge de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition a été prévue au BP 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition des parcelles AN 158 et AN 159 appartenant à Madame Marie-Louise DUCRET, dont l'héritière est Madame Céline PETEILLE DUCRET, pour un montant de 43 000 € ;

DIT que les frais inhérents à cette vente sont à la charge de la collectivité et,

CHARGE le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents qui se réfèrent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

